

5

A SAVOIR ET QUELQUES CONSEILS

LE CONTRAT DE LOCATION

Il est obligatoire ! Il doit être signé par le propriétaire et le locataire.



VIDE



MODELES COURRIERS

MEUBLE



BAIL MOBILITE

SA DURÉE

Location vide 3 ans
Location meublée 12 mois ou 9 mois pour les locations étudiantes
Bail mobilité 1 à 10 mois sous conditions

LE PRÉAVIS

Tu peux quitter ton logement quand tu le souhaites mais en prévenant ton propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception :
Pour une location vide 3 mois avant la date prévue
Pour une location meublée 1 mois avant la date prévue

LE DEPOT DE GARANTIE

Appelé aussi caution, se verse à l'entrée dans le logement.

SON MONTANT

Location vide 1 mois de loyer HC
Location meublée Maximum 2 mois de loyer HC



Il te sera rendu après ton départ si tu étais à jour du loyer et des charges et que tu n'a pas dégradé le logement.

LA DECENCE

Le logement que tu loues doit répondre à des critères de surface et de confort minimum et ne doit pas porter atteinte à ta sécurité et ta santé.



L'ETAT DES LIEUX

Il est obligatoire et joint au contrat de location. Il décrit l'état du logement pièce par pièce, des équipements et des annexes.

AU NOMBRE DE 2

- à l'entrée Quand on te remet les clés
- à la sortie Quand tu rends les clés

A conserver toute la durée de la location !



LA LOCATION MEUBLEE

Logement fourni avec tous les meubles et équipements te permettant d'y vivre, dormir et manger.



LES CHARGES LOCATIVES

Leur paiement se fait en principe tous les mois en même temps que le loyer.

ELLES COMPRENNENT

- les frais liés au logement et aux parties communes
Eau, ascenseur, chauffage collectif, minuterie, entretien et petites réparations...
- des taxes et redevances
Enlèvement des ordures ménagères...



Loge' toi

2

PREPARE TA RECHERCHE

Les documents essentiels à fournir pour mettre toutes les chances de ton côté :

- Pièce d'identité
- Justificatif de situation d'hébergement
- Justificatif de situation professionnelle
- Avis d'imposition
- Justificatif de ressources



Aies le réflexe DossierFacile, un service public en ligne gratuit, sécurisé et labellisé par l'État, pour créer ton dossier de location.

3

PREVOIS TES PREMIERES DEPENSES

- Premier loyer et charges
- Dépôt de garantie qui varie selon le type de logement loué (vide ou meublé)
- Assurance habitation
- Frais d'ouverture des compteurs d'énergie (gaz et/ou électricité)
- Frais d'agence
- Mobilier et équipements si le logement est vide
- Autres frais : ouverture d'une ligne internet ou téléphonique, frais de déménagement...



ET POUR PLUS D'INFOS RENDS-TOI SUR

YOUTUBE



Ne pas jeter sur la voie publique

1

LES PISTES POUR TROUVER UN LOGEMENT...

PARC PRIVÉ <ul style="list-style-type: none"> • Locations vides ou meublées • Particulier ou agence • Offres sur internet : attention aux arnaques • Pensez à la colocation 	PARC PUBLIC <ul style="list-style-type: none"> • Logements HLM • Logements vides • En fonction des ressources • Montant du loyer réglementé • Demande à faire en ligne ou auprès des organismes HLM 	RÉS. UNIVERSITAIRES <ul style="list-style-type: none"> • Étudiants boursiers en priorité • Logements meublés • Sur le campus ou à proximité • Faire sa demande en ligne
RÉS. HABITAT JEUNES <ul style="list-style-type: none"> • Salarié.e, étudiant.e, stagiaire de la formation, alternant.e, demandeur.euse d'emploi • 18-29 ans • Studios ou 11bis meublés et équipés • Redevance mensuelle charges comprises 	COHABITATION ENTRE GÉNÉRATIONS <ul style="list-style-type: none"> • Chambre chez un senior • Étudiants, apprentis, saisonniers • 18-30 ans • Participation financière modeste • En échange de services 	RÉS. PRIVÉES <ul style="list-style-type: none"> • Étudiant.e, jeunes actif.ve.s • Souvent à proximité des universités • Appartements meublés et équipés • Nombreux services et prestations

...ET ETRE ACCOMPAGNE.E



4

QUELLES AIDES ?

A L'ENTREE

VISALE

Action Logement

- Se porte garant pour toi
- Pour les 18 et 30 ans ou salariés de + de 30 ans
- Logement vide ou meublé



AVANCE LOCA-PASS®

Action Logement

- Aide au dépôt de garantie
- Prêt à 0%
- 25 mois maxi pour rembourser



F.S.L.

Conseil Départemental des P-O

- Dépôt de garantie
- 1er loyer
- Frais d'agence
- Assurance d'habitation
- Frais d'ouverture du compteur d'eau



POUR LE LOYER

ALLOCATION LOGEMENT

CAF des P-O

- Aide mensuelle
- Sous conditions de ressources
- Logement vide ou meublé
- Logement décent



Et pour les ressortissant.e.s agricoles, c'est avec la MSA Grand Sud

AIDE MOBILI-JEUNE

Action Logement

- 10 à 100 € par mois
- Pour les - de 30 ans en alternance



POUR LE MAINTIEN

F.S.L.

Conseil Départemental des P-O

- Impayés de loyer et de charges
- Impayés d'électricité, de gaz, de bois, de fuel, d'eau et de téléphone fixe

